



# RÈGLEMENT DU MAD'TRAIL 2024 AU DÉPART DE DOUCY STATION

## Présentation

Le MAD'TRAIL est un évènement sportif de type trail évoluant en pleine nature. L'organisation administrative dépend du club de ski de Valmorel, association loi 1901 à caractère sportif. Le pilotage, l'animation et l'évaluation dépendent du pôle évènementiel sportif de la communauté de communes des vallées d'Aigueblanche (CCVA).

Les départs seront donnés de Doucy Station située sur la commune de La Léchère le dimanche 7 juillet 2024. Le Mad'Trail Doucy comporte 2 épreuves :

- **Trail de l'Eau Rousse** : distant de 13,5 km pour 620 D+
- **Trail du Centre de la Savoie** : distant de 8 km pour 400 D+

## Conditions de participation

Le fait de participer au Mad'Trail implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer le parcours pour lequel il s'est inscrit en pleine conscience.

Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques, mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

Le Trail de l'Eau Rousse (13,5 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2006 (à partir de la catégorie Espoir).

Le Trail du Centre de la Savoie (8 km) est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2008 (à partir de la catégorie Cadet).

## Inscriptions

L'épreuve est ouverte à toute personne qui aura obligatoirement remis à l'organisation :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Le document est à joindre directement sur la plateforme d'inscription avant le 05 juillet 2024. Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical.

Les inscriptions se font directement dans les conditions écrites que vous trouverez en consultant le site de l'épreuve [www.madtrailvalmorel.com](http://www.madtrailvalmorel.com)

Les inscriptions en ligne seront possibles jusqu'au vendredi 05 juillet 2024 à 23h59.

Des inscriptions seront possibles (sous réserve des disponibilités de dossards) sur place le :

- Dimanche 7 juillet de 7h00 à 9h00 à la salle Evasion à Doucy

La mise en place de tarifs progressifs a été instaurée :

- Tranche N° 1 : du 8 décembre 2023 au 31 mars 2024 à 23h59
- Tranche N° 2 : du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 5 juillet 2024 23h59
- Inscription sur place majorée de 5 € par rapport à la tranche n° 2

## Annulation et remboursement d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier (CCVA - Pôle Evènementiel sportif – 40 chemin des Loisirs - 73260 Grand-Aigueblanche) avec un certificat médical joint. Aucun désistement n'est enregistré par mail ou téléphone. L'annulation devra être faite avant le 5 juin 2024.

Le montant du remboursement sera de 50 % du prix payé hors frais d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué avant début septembre 2024.

Concernant les packs « Découverte » et « deux vallées », le remboursement ne se fera que sur l'intégralité du pack (absence sur les **deux courses**).

### **COVID-19**

En cas d'annulation liée à la COVID-19 et à la suite d'une décision des autorités compétentes, le montant du remboursement sera de 100 % du tarif hors frais d'inscription. Les modalités de remboursement feront l'objet d'une communication spécifique.

## Les épreuves

**TRAIL DE L'EAU ROUSSE** : Environ 13,5 km, 620 D+

Le départ sera donné à 8h30 le 7 juillet 2024

**TRAIL DU CENTRE DE LA SAVOIE** : Environ 8 km, 400 D+

Le départ sera donné à 9h00 le 7 juillet 2024

## Retrait des dossards/Inscription sur place

Les retraits de dossards et les inscriptions sur place (sous réserve de disponibilités de dossards) se feront à la salle Evasion à Doucy aux jours et horaires suivants :

- Le dimanche 7 juillet 2024 de 7h00 à 9h00

Le dossard doit être visible en permanence pendant la totalité de la course. Il doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement.

### **Prévoir des épingles**

## Assurance

La CCVA a souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve.

### **Individuelle accident :**

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance Individuelle Accident qui couvre les frais de recherche et d'évacuation en France.

## Douches

Aucun service de douches n'est organisé.

## Matériel / Equipement

Les bâtons de marche sont autorisés.

Téléphone portable (numéros du P.C. course et secours fournis dans le « welcome bag »).

Réserve d'eau de 1 litre minimum.

Réserve alimentaire (barres de céréales par exemple).

**Matériel obligatoire pour tous les formats : un éco-cup**

## Abandon/Rapatriement

### **Abandon :**

Tout concurrent peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un concurrent visiblement défaillant. Dans ce cas, l'organisation se dégage de toutes responsabilités de l'ensemble des conséquences liées à la décision de continuer la course prise par le concurrent.

S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

### **Rapatriement :**

Le rapatriement sera décidé en lien avec le P.C. course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en œuvre. Tous les concurrents refusant le rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course, le feront sous leur entière responsabilité.

Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

## Sécurité / assistance médicale

Le dispositif prévisionnel de sécurité (D.S.P) sera visible avant le début de la course sous forme d'affichage. Il est en cours de fabrication.

## Modification du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires ou de modifier le parcours prévu initialement.

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition ou de la randonnée en montagne, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements extérieurs majeurs (révolution, guerre, attentats, pandémie...), forçant l'organisateur à annuler l'évènement, l'organisateur se réserve le droit de proposer un taux de remboursement ou un report sur l'édition suivante. Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire.

## Changement de course

Le changement de course est possible jusqu'au **20 juin 2024**. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places sur la course demandée. En cas de changement en faveur d'une course ayant un tarif inférieur à celui de la course initialement choisie, le tarif de la première course reste dû. Dans l'hypothèse inverse, le participant devra s'acquitter du différentiel de prix entre les 2 courses.

## Disqualification

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacement que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de débris de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs).

## Ravitaillement et poste de contrôle

**Aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Chaque participant doit disposer de son propre contenant.**

- 2 points de ravitaillement liquide et 2 points de contrôle pour le trail de l'Eau Rousse
- 1 point de ravitaillement liquide pour le trail du Centre de la Savoie

Des points de contrôle inopinés seront en place tout au long du parcours.

### **Trail de l'Eau Rousse (13,5 km) :**

2 ravitaillements hydriques au km 5,2 et au km 10

2 points de contrôle au km 7,2 et au km 11,2

### **Trail du Centre de la Savoie (8 km) :**

1 ravitaillement hydrique au km 4,2 et 1 point de contrôle au km 4,2

## Temps maximum autorisé et barrières horaires

**Il n'y a pas de barrière horaire et de temps limite pour le Trail de l'Eau Rousse et le Trail du Centre de la Savoie.**

## Lot de bienvenue

L'organisation s'engage à délivrer le lot de bienvenue à chaque participant si l'inscription est enregistrée avant le 31/05/2024. Après cette date, le cadeau de bienvenue pourrait ne pas être délivré.

## Palmarès

Le palmarès des courses s'établira de la façon suivante :

Seront récompensés :

- Les 3 premiers scratch Homme et Femme
- Les premiers Homme et Femme de chaque catégorie
- Pas de cumul possible

## Catégories récompensées

Les catégories récompensées sont les suivantes (selon les formats de course) :

- Cadets
- Juniors
- Espoirs
- Séniors/MO
- M1/M2
- M3/M4
- M5 et après

## Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander à ne plus recevoir de mail.

## Protection des données

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Mad'Trail, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande adressée à l'adresse suivante : [madtrailvalmorel@gmail.com](mailto:madtrailvalmorel@gmail.com)

Toute demande de modification de données peut être effectuée :

1. Par courrier à l'adresse suivante :

**CCVA**

**Pôle Evènementiel Sportif**

**40 chemin des Loisirs**

**73260 GRAND-AIGUEBLANCHE**

2. Par E-Mail à l'adresse suivante :

[madtrailvalmorel@gmail.com](mailto:madtrailvalmorel@gmail.com)

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

\* \* \* \* \*